

L'assurance française en 1977

Autor(en): **Fédération française des sociétés d'assurances**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **58 (1978)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-886468>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'assurance française en 1977

Les encaissements de primes de l'Assurance Française ont atteint 76,8 milliards de F en 1977 contre 67,6 milliards en 1976, soit une progression de 13,4 %. Sur le marché intérieur, la progression a été de 13,6 %, les primes étant passées de 59,6 milliards de F en 1976 à 67,7 milliards en 1977.

Dans le médiocre climat conjoncturel de l'année 1977, l'évolution économique de l'assurance apparaît ainsi satisfaisante du point de vue du volume de la production, d'autant que celui-ci s'est accru encore davantage que ne le traduit le volume des primes, en raison de la baisse de tarifs constatée dans certaines branches importantes, en particulier en assurance automobile.

Mais cette tendance à la baisse des prix pratiqués a entraîné une détérioration des résultats qui constitue, en revanche, une cause d'insatisfaction quant à l'exercice 1977. En effet, même lorsqu'il n'en est pas résulté pour elles de déficit d'exploitation, les sociétés n'ont pu en tout cas trouver dans les résultats normaux de leurs opérations des moyens financiers permettant d'adapter leurs capitaux propres, par-delà la nouvelle réglementation européenne de la marge de solvabilité, aux exigences d'investissement entraînées par les perspectives de la concurrence internationale.

L'activité de l'Assurance Française hors de la métropole a continué à se développer très fortement, en raison des efforts consentis par les sociétés pour multiplier leur implantation à l'étranger et participer davantage aux marchés extérieurs. Les opérations d'assurances directes ne se sont cependant accrues que de 2 734 millions de F en 1976 à 2 895 millions en 1977, en raison de la préférence donnée désormais à l'intervention de filiales plutôt qu'à des succursales. L'activité des filiales n'est pas retracée dans les comptes des sociétés françaises. En 1976, leurs encaissements s'étaient accrues de 37,5 % par rapport à l'année précédente. Bien que ne soient pas encore connus les chiffres 1977, les indications disponibles permettent de penser que cette expansion s'est poursuivie au cours de cette année, tant par le développement des filiales existantes que par la création de sociétés nouvel-

les ou la prise de participation dans des sociétés étrangères. Les nouveaux investissements consentis par les sociétés françaises au titre de leurs activités à l'étranger se sont eux-mêmes accrus de plus de 32 % en 1977.

Les acceptations en réassurance des sociétés d'assurance du marché français sont passées, sur le territoire national, de 4 903 millions de F en 1976 à 5 830 millions en 1977, soit une progression nettement supérieure à celle des affaires directes. Une partie croissante des opérations de réassurance est effectuée par des sociétés spécialisées dont les encaissements de primes, avoisinant 5,70 milliards de F en 1977 contre 4,55 milliards en 1976, ne sont pas compris dans les chiffres globaux du présent rapport.

Ralentissement de l'expansion de l'assurance sur la vie

Les encaissements de l'assurance-vie ont atteint 15,47 milliards de francs en 1977, soit une croissance de 14,9 %. Bien que cette branche ait continué à se développer à un rythme supérieur à celui des assurances de dommages, ces chiffres traduisent un ralentissement de l'expansion de l'assurance-vie, comparée à celle des années précédentes (18,7 % en 1975 et 18,8 % en 1976).

Ce ralentissement n'a été que faiblement sensible dans la branche Groupe, celle des contrats collectifs ; le rythme d'expansion du volume des primes y a dépassé 19 %.

Dans les branches individuelles, en revanche, les encaissements ont augmenté moins fortement que les années antérieures. En Grande Branche, leur croissance a été inférieure à celle des trois années précédentes, les primes s'étant accrues seulement de 10,9 % pour atteindre 5 739 millions de F. En Branche Populaire, le ralentissement a été encore plus net, les primes ayant progressé à un rythme moitié moindre qu'en 1976 : 2 180 millions de F en 1977 contre 2 032 millions en 1976.

Le montant des contrats nouvellement souscrits a été d'ailleurs légèrement moins élevé en 1977 que l'année précédente. En Grande Branche, si faible qu'ait été cette baisse de la production, elle constitue un phénomène nou-

SEULE COMPAGNIE D'ASSURANCES SPÉCIALISÉE

ELVIA intervient A TOUT INSTANT et DANS LE MONDE ENTIER

DES L'INSCRIPTION à un voyage ou séjour :

Les frais éventuels consécutifs à une annulation sont remboursés.

DURANT LE VOYAGE :

Les ACCIDENTS quels qu'ils soient, les frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux ou d'hospitalisation consécutifs à un ACCIDENT ou une MALADIE sont garantis ;

Les dommages, la perte ou le vol des BAGAGES, OBJETS ou EFFETS PERSONNELS sont assurés.

Les FRAIS DE RETOUR ou de RAPATRIEMENT MEDICAL, en cas de maladie ou accident sont pris en charge par la Compagnie.

Enfin, ELVIA vous protège avec son ASSISTANCE JURIDIQUE :

FORMULES PRATIQUÉES PAR ELVIA :

- International Assistance ELVIA (monde entier)
- (Rapatriement médical — Frais médicaux — Maladie, Accident — Assistance juridique)
- Bagages, objets et effets personnels (y compris appareils photographiques et caméras.)
- Individuelle contre les accidents de voyage
- Frais d'annulation de voyage.
- Assistance combinée Sports d'Hiver.

Renseignements et Souscriptions auprès de tout Agent de Voyages ou de la Cie.

COMPAGNIE D'ASSURANCES 51, rue de Ponthieu
75008 PARIS - Tél. 261-84-84

Télex 290 963 F



La Compagnie opère en Suisse, Allemagne fédérale, Hollande, Belgique, Italie et France.

winterthur
assurances

Entreprises régies par le Code des Assurances

Direction pour la France

102 quartier Boieldieu 92800 Puteaux

Adresse postale : Cedex n° 18, 92085 Paris La Défense

Téléphone 776 70-00 — Télex Suisasu 620536 F

Automobile - Incendie - Risques divers - Transports - Crédits commerciaux - Retraites
Assurances collectives du Personnel des entreprises - Toutes assurances en cas de décès et en cas de vie

veau, dont les effets se feront sentir à long terme en raison du caractère pluriannuel de l'engagement que représente la souscription d'un contrat d'assurance-vie. En Branche Populaire, la baisse de production a été un peu plus sensible, mais il convient sans doute de ne pas l'interpréter avant d'avoir pu mesurer les éléments qualitatifs de cette production, en particulier la longévité effective des contrats.

Dans ces conditions, c'est donc surtout la revalorisation des contrats en cours qui explique la progression des encaissements dans les branches individuelles, les clauses de revalorisation s'étant progressivement multipliées ces dernières années. Il existe même des contrats à capital variable dans lesquels les garanties sont libellées, non plus en termes monétaires, mais en unités de biens réels (par ex. : actions de S.I.C.A.V. ou parts de sociétés civiles immobilières). Ils se sont développés au rythme de 50 % au cours de l'année 1977, témoignant l'intérêt du public pour ces nouvelles formules.

Il n'en demeure pas moins que le rythme de croissance de l'assurance-vie s'est ralenti en 1977, surtout si l'on met à part la branche groupe qui n'engendre guère d'épargne. Cette évolution, dans un contexte général marqué au contraire par un léger redressement du taux d'épargne des ménages (17,1 % en 1977 contre 16,8 % en 1976), provient évidemment de la perte d'efficacité des avantages fiscaux attribués aux souscripteurs d'assurance-vie. Ces avantages sont justifiés par la spécificité de cette forme d'épargne longue, tant dans ses modalités de souscription que dans l'emploi de ses actifs. Or, les plafonds de ces avantages fiscaux, fixés en 1974, n'ont pas été réévalués malgré l'inflation qu'a subie l'économie française depuis lors.

Nouveaux progrès de la capitalisation

Dans un contexte économique défavorable, les opérations de capitalisation ont cependant poursuivi leur développement à un rythme analogue au rythme record de 20 % enregistré en 1976. Elles ont donné lieu à 1 960 millions de F de primes en 1977 contre 1 635 millions en 1976. Cette croissance de 325 millions provient pour plus du tiers de titres de capitalisation souscrits en dehors des réseaux commerciaux traditionnels.

La clientèle type des titres de capitalisation vendue par les réseaux traditionnels appartient à la population active de moins de 50 ans et habite les villes moyennes ou les zones rurales. Selon une enquête récente, plus des deux tiers des nouveaux souscripteurs affirment qu'ils n'étaient pas disposés à faire une opération d'épargne avant d'avoir reçu la visite de l'agent qui les a fait souscrire. Plus qu'une collecte, il s'agit donc bien d'une création d'épargne, dont l'importance économique est illustrée par le montant des provisions mathématiques correspondant aux titres en cours : environ 8 milliards de francs au 31 décembre 1977.

Evolution préoccupante de la branche incendie

Avec 8 300 millions de F en 1977 contre 7 552 millions en 1976, les encaissements de primes de la branche incendie ont connu une croissance médiocre correspondant à peu près à la hausse moyenne des prix, comme en 1976, et contrairement au développement d'environ 20 % par an enregistré de 1973 à 1975.

Le secteur des risques agricoles a toutefois conservé une expansion prononcée. Les primes y sont passées de 1 060 millions de F en 1976 à 1 255 millions en 1977, soit 18,2 % de plus. Pour la part qui ne reflète pas la simple augmentation générale des prix, cette croissance traduit

l'industrialisation du monde rural, la concentration de valeurs de plus en plus importantes dans les exploitations agricoles. Les résultats déficitaires enregistrés depuis plusieurs années dans ce secteur imposent l'application de tarifs plus adaptés à la gravité du risque et, simultanément, la prise en considération de préoccupations de prévention comme c'est le cas depuis longtemps dans l'industrie.

Il est vrai que l'effort de prévention dans l'industrie paraît s'être relâché. Le nombre de têtes d'extincteurs d'automatiques à eau installés en France a continué à baisser avec 500 000 têtes installées en 1977 contre 600 000 en 1976, 650 000 en 1975 et 730 000 en 1974. Si des raisons purement conjoncturelles — stagnation des investissements, ralentissement du développement des grandes surfaces commerciales — ne sont pas entièrement étrangères à ce phénomène, il n'en demeure pas moins que l'industrie de notre pays est encore sous-équipée dans ce domaine par rapport aux industries concurrentes. Il est à craindre que tout ralentissement de l'effort de prévention se traduise tôt ou tard dans la sinistralité, mettant fin à la situation actuelle d'évolution modérée des charges de sinistres et, partant, du niveau des tarifs. En 1977, les primes encaissées au titre des risques industriels ont atteint 3 170 millions de F contre 3 046 millions en 1976, soit à peine 4 % de plus.

Enfin, les primes des risques de particuliers sont passées de 3 446 millions de F en 1976 à 3 815 millions en 1977, soit 11,5 % de plus, provenant pour une part de l'indice du coût de la construction sur lequel garanties et primes de cette catégorie de contrats sont indexés, avec un décalage d'environ 6 mois. Cette évolution s'avère néanmoins insuffisante pour enrayer le déficit des opérations apparu en 1976 pour ce type de risques. Il est vrai que la détérioration des résultats des risques d'habitation n'est pas propre à l'incendie et qu'elle est même encore plus accusée dans les autres garanties constituant les polices multirisques.

Année moyenne en assurance grêle

Avec 410 millions de F de primes en 1977 contre 450 millions en 1976, l'assurance grêle a connu un tassement qui s'explique essentiellement par les gelées du printemps 1977. De nombreux viticulteurs et arboriculteurs, prévoyant des récoltes médiocres, ont réduit le montant de leurs garanties, d'où une diminution de leurs primes. Ce phénomène a cependant été compensé par une assez forte augmentation des capitaux assurés pour les cultures céréalières.

Les résultats de la branche ont été moyens. S'il y a eu peu de sinistres de grande ampleur affectant les cultures de localités entières, on a enregistré davantage d'orages ayant entraîné des dégâts partiels.

L'absence de gelées au cours de l'hiver dernier devrait conduire à un accroissement des encaissements en 1978, par suite d'une reprise de la demande de garanties de la part des viticulteurs.

Résultats déficitaires en assurance automobile

Poursuivant une évolution constatée depuis la mise en place de la politique de sécurité routière, les encaissements de primes de l'assurance automobile se sont développés très modérément en 1977 : 23,15 milliards de F contre 20,79 milliards en 1976.

Dans ce total, l'assurance de responsabilité civile entre pour les deux tiers environ, avec 14,50 milliards de F de primes en 1977 contre 13,18 milliards en 1976, soit 10 % de plus. L'extension du parc des véhicules particuliers et commerciaux ayant été d'environ 4 %, le relèvement

moyen des primes s'établit à 5,8 % ce qui signifie, compte tenu d'une hausse de l'indice des prix d'environ 9 %, qu'en 1977 comme chacune des cinq années précédentes, le prix réel de cette garantie a continué de baisser.

Cette baisse est d'ailleurs un peu plus prononcée qu'il n'apparaît, car une partie de la croissance du volume des primes provient de l'apparition d'une nouvelle garantie, celle de la responsabilité du conducteur à l'égard des membres de sa famille transportés dans le véhicule. Il est vrai que les souscriptions à cette nouvelle garantie, lancée par de nombreuses sociétés dès mai 1977, n'ont commencé à devenir nombreuses qu'après plusieurs mois de rodage et qu'elles n'interviennent en pratique qu'à l'occasion de l'échéance annuelle des contrats. De ce double fait, et compte tenu de son prix, l'influence de cette garantie sur les comptes de l'exercice 1977 peut être estimée à environ 0,5 % de la masse des primes.

La poursuite de la baisse du prix réel de l'assurance de responsabilité civile automobile est due aux nouveaux résultats de la politique de sécurité routière. Le nombre des accidents corporels a en effet diminué de 1,4 % par rapport à l'année précédente et le nombre des victimes de 1 %, la baisse étant de 5 % pour les seuls tués.

Si le nombre des accidents indemnisés au titre de 1977 a ainsi évolué favorablement, il n'en a pas été de même de leur coût qui a subi les effets des hausses intervenues sur le prix des pièces détachées et du relèvement d'environ 12 % du niveau des salaires sur la base desquels sont calculés pour l'essentiel les indemnités de dommages corporels.

La charge globale d'indemnisation s'est ainsi, malgré les gains de sécurité, accrue de près de deux points de plus que les ressources des sociétés. Il en est résulté une aggravation du déficit de cette partie essentielle de la branche automobile, déficit qui peut être évalué à quelque 500 millions de F pour l'exercice 1977.

L'évolution du reste de la branche automobile, constitué par les assurances de dommages au véhicule, d'incendie et vol, et de protection juridique, n'a guère été plus favorable. Certes, avec 8,65 milliards de F en 1977 contre 7,61 en 1976, les primes de ce secteur ont progressé de plus de 13 % ; mais le montant des indemnités a progressé davantage et le solde s'il est resté positif, n'a pas, contrairement à l'année précédente, été suffisant pour compenser le déficit du secteur de la responsabilité civile automobile. De ce fait, les comptes de l'ensemble de la

ENCAISSEMENTS DE L'ASSURANCE FRANÇAISE (1)

(en millions de francs)

	1974	1975	1976	1977 (a)
A) FRANCE (Affaires directes) :				
Assurance sur la vie	9 549	11 348	13 466	15 473
Opérations tontinières	58	60	66	72
Capitalisation	1 287	1 368	1 635	1 960
Automobile	16 992	18 599	20 789	23 150
Incendie	5 581	6 805	7 552	8 300
Autres dommages aux biens	1 663	2 147	2 450	2 875
Accidents corporels	2 484	2 979	3 549	4 270
Maladie	2 196	2 782	3 400	3 950
Responsabilités civiles	2 605	3 177	3 726	4 275
Transports	1 425	1 809	2 089	2 380
Divers et pertes financières	610	736	867	960
Total	44 450	51 810	59 589	67 665
B) FRANCE (Acceptations en réassurance) :				
Assurance Vie	483	638	673	930
Autres assurances	3 445	3 939	4 230	4 900
	3 928	4 577	4 903	5 830
C) OUTRE-MER et ÉTRANGER				
Assurance Vie } affaires directes	447	491	591	505
} réassurance	40	33	42	25
Autres assurances } affaires directes	1 753	2 033	2 143	2 390
} réassurance	270	276	327	380
Total	2 510	2 833	3 103	3 300
Total général	50 888	59 220	67 595	76 795

(a) Chiffres provisoires.

(1) Opérations des entreprises d'assurances régies par le Code des Assurances (Sociétés d'assurances), des Caisses d'assurances mutuelles agricoles (celles-ci ont encaissé environ 4,04 milliards de F en 1977 contre 3,54 milliards en 1976) et de la Caisse Nationale de Prévoyance (2 523 millions de F en 1977 contre 2 174 millions en 1976).

Les opérations d'assurances des filiales des sociétés françaises à l'étranger ne sont pas comprises dans ce tableau, ni les opérations de réassurance des sociétés spécialisées en réassurance. Le total général doit être en conséquence majoré d'environ 8 milliards de F.

branche automobile qui avaient engendré un excédent de près de 195 millions de F en 1976, soit 0,9 % des primes, laisseront en 1977 un déficit d'environ 1 % des primes, soit quelque 230 millions de F.

Demande en plus forte expansion pour l'accident que pour la maladie

Le secteur des assurances de personnes contre les accidents reste l'un des plus dynamiques. Sa croissance a dépassé sensiblement 20 %, les primes étant passées de 3,55 milliards de F en 1976 à 4,27 milliards en 1977.

Le progrès des encaissements de l'assurance maladie est moins net, les primes ayant atteint 3,95 milliards de F en 1977 contre 3,40 milliards en 1976. Cette progression de 16 % est sensiblement inférieure au rythme observé les années précédentes. Le ralentissement affecte aussi bien la branche collective (2,43 milliards de F contre 2,09) que les assurances individuelles (1,52 milliards de F contre 1,30).

En ce qui concerne la branche collective, le ralentissement de la progression des salaires, de 12 % en 1977 contre 15 % les deux années précédentes, explique en partie le phénomène puisque, dans ces contrats, garanties et primes sont en général exprimées en fonction de la masse salariale.

En ce qui concerne la branche individuelle, la prise en charge de garanties accrues par les régimes obligatoires de certaines catégories socioprofessionnelles non assujetties au régime de base de la sécurité sociale, a permis aux sociétés d'assurances intervenant à titre complémentaire une baisse de prix de certaines garanties, ainsi que la mise à disposition des assurés de garanties nouvelles.

Au-delà de ces phénomènes spécifiques, on observe que la consommation médicale n'a pas cru en 1977 au rythme très élevé des années 1970. La tendance observée en 1976 à une stagnation du nombre des actes médicaux effectués s'est prolongée durant les quatre premiers mois de l'année 1977, grâce notamment à un hiver particulièrement clément, si bien que c'est en premier lieu l'évolution du prix des actes médicaux qui influence l'évolution de la branche maladie au cours de l'exercice 1977.

L'assurance maritime en expansion soutenue

Dans la catégorie des assurances de transports, la branche maritime n'a continué de croître que sous l'effet des assurances de marchandises transportées.

Les primes relatives aux garanties dommages des navires et à la responsabilité civile des constructeurs, armateurs et affrêteurs se sont stabilisées à environ 980 millions de F en 1977 contre 993 millions en 1976, en raison de la crise subie par le secteur des transports maritimes internationaux. Le tonnage en service dans la flotte marchande française ne s'est accru que de 6 % par rapport à l'année précédente. La baisse du tonnage en commande au 1^{er} janvier 1978, de l'ordre de la moitié de ce qu'il était un an plus tôt, pose des problèmes graves aux chantiers navals et diminue d'autant les demandes de garanties en construction.

La demande en assurance de marchandises transportées par voie maritime et par voie terrestre s'est accrue fortement sous l'effet des échanges extérieurs. Les primes sont passées de 798 millions de F en 1976 à 1 025 millions en 1977 et devraient continuer à s'accroître ces prochaines années grâce aux efforts de la profession et des pouvoirs publics en vue de favoriser la pratique des ventes CAF.

Par suite du développement des vols pendant le transport par voie routière, les assureurs ont pris au début de

l'année 1977 des dispositions très strictes en vue d'assainir le risque, avec la participation des transporteurs eux-mêmes.

Un marché dynamique : l'assurance aviation

Le marché français de l'assurance aviation a confirmé en 1977 les bonnes dispositions enregistrées au cours de l'année 1976 et qui en font désormais l'un des tout premiers en Europe et dans le monde. Ses encaissements ont augmenté de 24 % pour s'établir à 370 millions de F.

Ce résultat a été obtenu dans un contexte mondial de forte concurrence où le volume des primes a eu tendance à stagner malgré le développement de la flotte aérienne mondiale et le relèvement continu des garanties accordées. La tendance à la baisse des tarifications, qui s'est manifestée ces dernières années, sous l'impulsion d'une forte concurrence, s'est en effet poursuivie en 1977 malgré la survenance, le 27 mars 1977, à Ténérife du plus grand sinistre de l'histoire de l'aviation civile.

Les assureurs et réassureurs français interviennent à raison d'environ 10 % dans le règlement de cette catastrophe. Ce chiffre situe bien l'importance internationale acquise par le marché français, importance qui s'est encore accrue en 1977 grâce à une prospection active sur le marché américain où se trouve plus de la moitié du parc aérien mondial. Mais l'expansion de l'assurance aviation française s'appuie également sur un marché intérieur sain avec le développement des flottes sous pavillon national et les perspectives favorables de certains avions français à l'exportation, par exemple la famille des Airbus.

Parmi les sinistres importants à la charge partielle du marché français, il faut signaler l'échec, survenu le 13 septembre à Cap Kennedy, du lancement du satellite européen OTS, assuré pour 140 millions de F.

Nouvel accroissement de l'apport d'épargne

Les provisions techniques figurant au bilan des entreprises d'assurances du marché français pour l'ensemble de leurs opérations (filiales exclues) ont atteint 158,2 milliards de F au 31 décembre 1977 contre 138,7 un an plus tôt, soit une épargne nette nouvelle de 19,5 milliards de F.

Le placement de cette somme, effectué en conformité avec la réglementation en vigueur et d'après les conditions du marché, marque une préférence en 1977 pour les obligations industrielles et commerciales et l'immobilier, dont la part dans l'ensemble était en fin d'année très légèrement supérieure à ce qu'elle était à la fin 1976.

L'accroissement régulier de l'épargne mise à la disposition du financement de l'économie par le fonctionnement de l'Assurance française repose principalement sur le dynamisme des branches vie et capitalisation : celles-ci, en effet, avec 10 milliards de F, ont engendré plus de la moitié de l'apport d'épargne alors qu'elles ne représentent que le quart des encaissements de primes.

L'évolution comparée de l'assurance et de la production nationale dans la plupart des pays développés montre que, au fur et à mesure du développement, dans chacun de ces pays, le taux de croissance de l'assurance tend à diminuer pour s'aligner sur celui de la production nationale, comme c'est pratiquement le cas aux Etats-Unis. Si les perspectives de croissance de l'assurance en France s'en trouvent relativement limitées à long terme, cette évolution pourrait ne pas influencer l'accroissement de l'épargne collectée par l'assurance française, à la condition que la part de l'assurance-vie dans ses encaissements totaux continue à s'accroître dans les années à venir et rejoigne ainsi la situation plus favorable de nombreux pays développés.